

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 303

présenté par

Mme Calvez, Mme Romeiro Dias, Mme Gayte, M. Le Bohec, Mme Muschotti, Mme Panonacle, Mme Bessot Ballot, Mme Couillard, M. Gouffier-Cha, Mme Krimi, M. Raphan, M. Vignal, M. Baichère, M. Labaronne, Mme Vanceunebrock, M. Cabaré, Mme Charrière, Mme Faure-Muntian, Mme Sylla, Mme Le Peih, M. Testé, Mme Provendier, M. Claireaux, Mme Rauch, Mme Mauborgne et M. Cédric Roussel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

L'article L. 121-1 du code de l'éducation est complété par une phrase ainsi rédigée : « Les écoles, les collèges et les lycées assurent une mission d'information et d'initiation à l'entrepreneuriat. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à sensibiliser les enfants, notamment les filles, à l'entrepreneuriat dès leur jeune âge.

Une étude SISTA x CNNum x BCG de février 2021 pointe la faible représentation des femmes dans l'entrepreneuriat. En 2020, 4 % des startups ont été fondées par des équipes féminines ; 17 % par des équipes mixtes (avec au moins une femme dans l'équipe fondatrice). Cela représente qu'une faible augmentation de 4 points par rapport à l'année précédente.

Parmi les freins cités par les femmes souhaitant se lancer dans un projet entrepreneurial, la question du manque d'informations et de réseaux ressort souvent. C'est pour cela qu'une sensibilisation dès l'enfance à l'entrepreneuriat, ainsi que ses principaux freins et comment les surmonter, pourrait contribuer à réduire l'écart genré dans l'entrepreneuriat.